

08/2125

FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION -FIGESTOR

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 200.000 euros
54-56 avenue du Général Leclerc
92100 - BOULOGNE BILLANCOURT
329 530 208 R.C.S. NANTERRE

GREFFE TRIBUNAL DE
COMMERCE DE NANTERRE

25 MAI 2010

DEPOT N° 14412

+ Marcel st

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNES

Madame Marie-Claude LE BLANC
née à PARIS 10^{ème} arrondissement
le 12 juin 1944
demeurant 20 rue du Bourg Tibourg
75004 PARIS

Célibataire majeure

Enregistré à **SIE DISSY-LES-MOULINEAUX**
Le 25/03/2010 Bordereau n°2010/392 Case n°15
Enregistrement 25 € Pénalités 3 €
Total liquidé vingt-huit euros
Montant reçu vingt-huit euros
L'Agent

Ext 3854

Christine RETIERE
Agent des impôts

Ci-après dénommé le Cédant
d'une première part

ET

Monsieur Pascal ROUX

né à BOULOGNE BILLANCOURT (Hauts de Seine)
le 15 avril 1956
demeurant 26 avenue Thierry
92410 VILLE D'AVRAY

Epoux de Madame Sylvie BESSON, née à NEUILLY SUR SEINE (Hauts de Seine), le 27 janvier 1961, tous deux mariés sous le régime de la communauté réduite aux acquêts aux termes de leur contrat de mariage reçu le 30 mai 1994 par Maître Jean-Claude JUTEAU, Notaire à PARIS, préalablement à leur union célébrée en la mairie de GARCHES (Hauts de Seine) le 4 juin 1994.

Ci-après dénommé le cessionnaire
d'une deuxième part

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société à Responsabilité Limitée FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION -FIGESTOR a pour objet

l'exercice de la profession d'Expert Comptable et de Commissaire aux Comptes

Elle a été constituée suivant acte sous seing privé en date du 29 décembre 1983, enregistré à Paris La Muette le 22 mars 1984, bordereau n°103, case 1.

Son capital s'élève à la somme de 200.000 euros divisé en 5.000 parts sociales de 40 euros chacune, numérotées de 1 à 5.000, entièrement libérées.

PR

ne WB

ORIGINE DE PROPRIETE

Madame Marie-Claude LE BLANC possède dans cette société une part sociale numéro 4.998, de 40 euros de valeur nominale.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIV

Madame Marie-Claude LE BLANC déclare

qu'elle est résident français au sens de la réglementation des changes,
qu'elle dispose de la pleine capacité juridique d'aliéner,
que les parts sociales cédées sont libres de tous nantissements et de tous droits quelconques.

Monsieur Pascal ROUX déclare

qu'il est résident français au sens de la réglementation des changes.

CESSION

Par les présentes, Madame Marie-Claude LE BLANC cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit à Monsieur Pascal ROUX qui accepte, une (1) part sociale de ladite Société qui lui appartient, numéro 4.998, avec tous les droits et obligations y attachés.

Monsieur Pascal ROUX sera propriétaire de la part cédée à compter de ce jour, il aura seul droit à la fraction des bénéfices de l'exercice en cours qui sera attribuée auxdites parts. Il sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée à compter du même jour.

La part cédée n'est représentée par aucun titre et sa propriété résulte seulement des statuts et actes qui ont pu les modifier.

PRIX

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de quarante euros (40 €), que Madame Marie-Claude LE BLANC reconnaît avoir reçu de Monsieur Pascal ROUX, ce jour-même et dont elle lui consent bonne et valable quittance, définitive et sans réserve.

Dont quittance

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification pourra être remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la Gérance d'une attestation de ce dépôt.

INTERVENTION DU CONJOINT

Pour satisfaire aux dispositions de l'article 1.832.2 du Code Civil, aux présentes intervient Madame Sylvie BESSON, conjoint commun en biens de Monsieur Pascal ROUX, cessionnaire, qui déclare avoir été averti, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi du 10 juillet 1982, de l'emploi des biens communs pour la présente prise de participation dans le capital de ladite société par son conjoint, et confirme son intention de ne pas être associée, tout en consentant expressément à la présente cession.

HERB

PR

AGREMENT DES CESSIONS

La présente cession a fait l'objet d'un agrément par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés en date du 10 décembre 2009.

DECLARATIONS FISCALES

Pour la perception des droits d'enregistrement, Madame Marie-Claude LE BLANC déclare que la Société FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION -FIGESTOR est soumise à l'impôt sur les sociétés et que la part sociale cédée représente des apports en numéraire. Elle déclare également que la part cédée ne confère pas la jouissance de droits immobiliers.

ENREGISTREMENT - DROITS

Le cessionnaire acquittera les droits d'enregistrement sur le montant du prix de cession de part sociale qui s'élèvent à un droit fixe d'un montant de 25 euros qui constitue le minimum de perception applicable.

FORMALITES - POUVOIRS

La présente cession de part sociale sera déposée en deux exemplaires au Greffe du Tribunal de Commerce de NANTERRE.

FRAIS

Les frais et droits d'enregistrement de la présente cession et tous les frais qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'exception de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la Société FIDUCIAIRE DE GESTION ET D'ORGANISATION -FIGESTOR.

Fait le 29 décembre 2009

A PARIS

En 6 originaux

(un pour chaque partie, un pour l'enregistrement et deux pour le dépôt au Greffe du Tribunal et un pour le dépôt au siège social de la Société)

Madame Marie-Claude LE BLANC

"lu et approuvé"

"bon pour cession d'une part sociale
et quittance du prix"

*lu et approuvé
Bon pour cession d'une part sociale
et quittance du prix*

MC de Blanc

Monsieur Pascal ROUX

"lu et approuvé"

"bon pour acquisition d'une part sociale"

*lu et approuvé
Bon pour acquisition d'une
part sociale*

[Signature]

Madame Sylvie ROUX

"Lu et approuvé, bon pour accord et renonciation à la qualité d'associée"

*lu et approuvé
Bon pour accord et renonciation à la qualité d'associée*

A